

RESPONSABILITES ACCRUES

Maintes déclarations faites à la 11ème session de la Conférence générale ont insisté sur le rôle qui pourrait incomber à l'Agence du fait de la conclusion d'un traité de non-dissémination des armes nucléaires et de l'accroissement des tâches auxquelles on peut s'attendre. Au cours des débats sur l'analyse des activités de l'Agence à laquelle avait procédé le Secrétariat, on a souligné l'importance des envois de matériel.

Le Président sortant, M. Pote Sarasin (Thaïlande) a rappelé que la onzième session coïncidait avec le début de la deuxième décennie d'activité de l'Agence. Il a exprimé l'espoir que les gouvernements ne négligeraient rien pour faire en sorte que les activités futures de l'Agence permettent à tout le genre humain de retirer encore plus d'avantages de l'utilisation de l'énergie atomique.

M. Jan Neumann (Tchécoslovaquie) a été ensuite élu Président. Revenant sur un sujet qui avait été fréquemment évoqué pendant la session, il a déclaré dans son discours de clôture: «La Conférence générale souhaite sûrement m'entendre exprimer la volonté de l'Agence de remplir le rôle qui lui revient dans l'application des garanties qui seront établies dans le cadre du traité de non-dissémination proposé, et affirmer qu'elle sera prête à accepter cette tâche».

Sans vouloir se référer d'une manière précise aux dispositions de ce traité, M. Neumann a estimé qu'il lui incombait, en qualité de Président de la Conférence générale, de dire au nom de l'Agence à quel point les Etats Membres s'intéressent au succès des négociations relatives au traité. Ce sujet touche directement les Etats Membres et il est étroitement lié à la mission essentielle de l'Agence.

L'application de garanties de l'AIEA, a-t-il ajouté, est envisagée dans le cadre du projet de traité et il serait tout à fait compatible avec ses objectifs que l'Agence en assume la responsabilité. Au nom de la Conférence générale, il a fait part de la détermination des Etats Membres de faire en sorte que l'Agence prenne toutes mesures utiles pour se préparer à assumer des responsabilités accrues en rapport avec un traité de non-dissémination.

DES INQUIETUDES SE MANIFESTENT

Sur le même sujet, M. Sigvard Eklund, Directeur général, a déclaré à la séance d'ouverture que le développement actuel de la technologie des engins nucléaires, leurs possibilités futures et les conséquences désastreuses qu'aurait un conflit nucléaire suscitent chez les peuples du monde une inquiétude croissante qui s'est manifestée de diverses façons. C'est ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de procéder à une étude complète des effets



M. Jan Neumann (Tchécoslovaquie).

Sir John Cockcroft faisant une conférence scientifique lors de la session précédente de la Conférence générale. Hommage a été rendu à sa mémoire au cours de la session de cette année.



qu'aurait un recours éventuel aux armes nucléaires. Un autre exemple est la conclusion d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique Latine qui prévoit l'attribution à l'Agence de certaines fonctions de contrôle. En outre, les délibérations du Comité des 18 sur le désarmement sont suivies partout avec le plus vif intérêt et on a tout particulièrement noté que les deux principales puissances atomiques ont présenté des propositions identiques pour un projet de traité.

«Je suis extrêmement satisfait des résultats obtenus jusqu'à présent, a ajouté le Directeur général, car, en tant que citoyen du monde, je crois que la dissémination de moyens de destruction aussi puissants que les armes nucléaires augmenterait considérablement les risques de conflit et les conséquences et ajouterait aux dangers que court l'humanité».

Modeste au début, a-t-il ajouté, le système mis au point par l'Agence a été étendu aux réacteurs de toutes dimensions ainsi qu'aux usines de traitement du combustible irradié. Une nouvelle extension aux usines de transformation des matières nucléaires et de fabrication de combustibles sera étudiée en novembre par le groupe de travail du Conseil de gouverneurs, lequel a déjà demandé que l'Agence recherche les moyens d'étendre également le système aux usines de séparation des isotopes de l'uranium. Les garanties couvriraient alors toutes les installations nucléaires principales intervenant dans le cycle du combustible.

UN BON DEPART

Bien que les accords actuels, qui portent sur 65 réacteurs de 29 pays d'une puissance thermique totale de 3 200 millions de watts, couvrent moins de 8 % de la puissance des réacteurs industriels actuellement en service, l'Agence a pris un bon départ. La question qui se pose à mesure que les activités se développent est de savoir comment le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale doivent exercer leurs fonctions de contrôle, et M. Eklund rappelle une recommandation tendant à établir en temps opportun un «service de vérification extérieure».

Il est remarquable que 18 pays en voie de développement aient placé leurs réacteurs sous les garanties de l'Agence, mais regrettable que tant de pays d'Europe n'aient pas encore été en mesure d'exprimer leur appui en faisant de même.

Pour qu'un système de garanties inspire confiance et soit capable de rassurer les populations du monde entier, il doit nécessairement être international. Si les fonctions de contrôle non encore spécifiées dans le fameux article 3 laissé en blanc lui étaient confiées, l'Agence serait-elle apte à s'en acquitter? Il n'est pas possible de vraiment répondre à cette question sans savoir ce que seraient ces fonctions. S'il s'agissait d'appliquer l'actuel système de l'Agence à toutes les activités nucléaires des pays ne possédant pas d'armes nucléaires, l'Agence aurait l'expérience de base nécessaire. Toutefois, il faudrait



Le Japon, qui en 1959 avait été le premier pays à accepter le contrôle de l'Agence, a placé la grande centrale nucléaire de Tokai-Mura sous les mêmes garanties. Aux termes d'un accord conclu par ce pays, le Royaume-Uni et l'Agence, l'administration des garanties précédemment appliquées par le Royaume-Uni en tant que fournisseur du réacteur et du combustible a été transférée à l'AIEA. La centrale a une puissance d'environ 550 mégawatts thermiques. Ainsi, toutes les activités importantes des Etats Membres de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique dans le domaine nucléaire sont sous les garanties de l'Agence. M. Shinsaku Hogen, Ambassadeur du Japon (à gauche), le Directeur général de l'AIEA M. Sigvard Eklund, et Lord Penney, Président de l'Atomic Energy Authority du Royaume-Uni (à droite) ont signé cet accord pendant la session de la Conférence générale.

recruter du personnel supplémentaire pour les tâches de contrôle et d'inspection qui se présenteraient dans l'immédiat. De nouveaux postes seraient nécessaires ultérieurement pour faire face aux besoins des programmes d'énergie nucléaire en pleine expansion. Il serait possible de confier une partie du travail à des fonctionnaires qualifiés appartenant à d'autres services de l'Agence. Les études pourraient permettre de mettre au point des méthodes simplifiées d'inspection; des techniques de neuf Etats Membres, de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire et d'EURATOM ont échangé des vues à ce sujet. On aurait besoin non seulement de personnel supplémentaire mais aussi de spécialistes; c'est pourquoi M. Eklund a proposé l'organisation d'un cours en 1968.

Le Directeur général a conclu en exprimant la volonté de l'Agence d'offrir ses services pour le contrôle prévu dans le projet de traité, étant convaincu

que l'Agence possède les ressources nécessaires à cette fin et qu'elle est l'organisation la plus apte à se charger de cette tâche importante.

L'ESPOIR D'UN ACCORD

La plupart des délégués qui ont pris la parole ont exprimé l'espoir qu'un traité de non-dissémination sera conclu et la certitude que l'Agence serait en mesure d'entreprendre avec la plus grande compétence toute tâche que l'on pourrait lui confier. On a également parlé du système lui-même et des possibilités de le perfectionner, notamment en faisant plus largement appel aux techniques de l'automatisme. Les délégués de la Tchécoslovaquie et de la Pologne ont parlé de l'offre faite à la précédente conférence; ceux de la Bulgarie et de la Hongrie se sont déclarés prêts à placer leurs installations nucléaires sous les garanties de l'Agence si la République fédérale d'Allemagne faisait de même. Le délégué de la République fédérale a répondu que son pays ne pourrait prendre une telle décision que dans le cadre d'un traité mondial de non-dissémination.

L'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

A sa précédente session, la Conférence générale avait demandé que les activités de l'Agence soient analysées en vue de rechercher les moyens d'augmenter l'aide aux pays en voie de développement. Cette analyse avait été préparée et présentée en même temps que les observations faites par le Conseil des gouverneurs. On avait tenu compte des vues des Etats Membres pour la préparation du rapport et d'autres opinions ont été exprimées pendant la discussion. Dix pays ont présenté un projet de résolution, qui a été adopté. Ce texte demandait que, contrairement à la pratique habituelle adoptée pour le programme d'assistance technique, un gouvernement puisse recevoir du matériel qui ne soit pas nécessairement accompagné d'un expert.

Une fois de plus, le Directeur général a déploré l'insuffisance des fonds destinés à l'assistance technique. Les éloges adressés à l'Agence pour ses activités ne sont pas assortis de promesses de contributions plus élevées et la situation pourrait encore empirer en 1968. A moins d'une augmentation sensible des contributions volontaires, l'Agence ne pourra satisfaire que moins de 30 % des demandes. Aussi M. Eklund a-t-il lancé un vibrant appel aux Etats Membres pour qu'ils promettent des sommes représentant si possible un pourcentage de l'objectif nettement supérieur à leurs quotes-parts du budget ordinaire. Il est tragique de voir que les progrès accomplis dans les pays développés risquent d'accentuer encore le retard des pays en voie de développement. Maintenant que les pays développés ont résolu les problèmes scientifiques et techniques fondamentaux posés par l'application de l'énergie nucléaire à l'échelle industrielle, ils devraient penser avant tout à développer leur aide aux pays moins développés.

A la fin de la Conférence, un total de 1 333 608 dollars avait été promis par 55 pays, alors que l'objectif est de 2 millions.

UN SYSTEME INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION NUCLEAIRE

On envisage de créer un système international de documentation nucléaire à base d'ordinateurs en vue de favoriser l'échange de la documentation scientifique et technique, avec la collaboration des pays et des organisations intéressés; ce projet a suscité des commentaires favorables et des suggestions intéressantes. Le Directeur général a donné l'assurance que l'on tiendrait compte du désir exprimé à la Conférence d'une coordination avec les travaux des organismes nationaux et régionaux.

BUDGET

En même temps que le programme pour 1968/69, la Conférence a approuvé le budget de 1968, d'un montant total de 12 907 000 dollars. Sur ce chiffre, le budget d'opérations a reçu 2 430 000 dollars et le budget ordinaire 10 477 000 dollars. Le budget ordinaire est en augmentation de 985 000 dollars, soit 10 %, par rapport à 1967. M. Eklund a souligné que pour apprécier cette augmentation, on devait tenir compte du budget de l'exercice précédent qui ne permettait qu'une augmentation des activités du programme inférieure à 1,5 %. La montée continue des prix a été telle que sur l'augmentation actuelle du budget, 5,4 % seulement sont attribuables à des élargissements de programme. Une augmentation de 5 % serait nécessaire rien que pour compenser la hausse des prix et maintenir ainsi le niveau des activités, sans aucune expansion.

LE NOUVEAU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Lors de la session de la Conférence générale, sept pays ont été élus au Conseil des gouverneurs pour deux ans. Voici la liste des 25 Membres du Conseil des gouverneurs, qui comprend, en plus des sept élus de cette année,